



Séance du Conseil municipal du 17 juin 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**Crédit de Frs 33'000.- TTC destiné à acquérir 4 radars préventifs ; autorisation de porter aux budgets de fonctionnement : Frs 1'800.- en 2019 et Frs 3'200.- en 2020, pour louer une application d'information sur le trafic en temps réel**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté d'acquérir 4 radars préventifs supplémentaires qui permettront à notre Police municipale de mieux maîtriser la fluidité du trafic et ainsi assurer une meilleure sécurité pour nos usagers ;

Vu la nécessité de louer pour Ces 4 radars une application destinée à transmettre de l'information sur le trafic en temps réel ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 mai 2019, qui décrit dans les détails le matériel visé ainsi que les coûts y relatifs ;

Vu le préavis de la Commission de la Sécurité dans sa séance du 14 mai 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 13 juin 2019;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE / REFUSE**

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir, pour la Police municipale, 4 radars préventifs qui seront connectés à une application destinée à transmettre de l'information en temps réel sur le trafic, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 mai 2019.
2. D'ouvrir au Conseil administratif de la Ville de Versoix un crédit de Frs 33'000.- TTC destiné à acheter les 4 radars préventifs mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements à concurrence de Frs 33'000.-, afin de procéder à l'achat des 4 radars préventifs cités au point 1 ci-dessus.

4. De comptabiliser cette dépense de Frs 33'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue, soit Frs 33'000,- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 11.33 dès 2019.
6. D'accepter de porter aux budgets de fonctionnement Frs 1'800.- en 2019 et Frs 3'200.- en 2020, pour louer une application d'information sur le trafic en temps réel, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 mai 2019.